



4^e Grand Concours ACIS de Photographie

Agenda

Mardi 7 décembre 2021 à 14h : Présentation des lauréats et cérémonie de remise de prix au siège social.

Thèmes

L'originalité et la séduction engendrées par la prise de vue seront prises en compte, la maîtrise des techniques photographiques sera également appréciée, mais dans une moindre mesure.

Jury et prix

Le jury du 4^e grand concours ACIS de photographie est composé de représentants du siège et des institutions de l'ACIS.

Les membres du jury se réuniront et choisiront une large sélection de photographies afin de participer au vote du public du 4^e grand concours ACIS de photographie. Ils désigneront également les lauréats des différentes catégories qui seront récompensés lors de la cérémonie de remise de prix du 7 décembre 2021.

Les photographies sélectionnées seront également présentées au public via le site de l'ACIS (concoursphoto.acis-group.org) et soumises aux votes de celui-ci pour l'attribution du prix du public.

Les photos seront primées selon les catégories suivantes :

- Prix catégorie **Jeunes** : jeunes de moins de 18 ans
- Prix catégorie **Solidarité à l'ACIS**
- Prix catégorie **Rêve d'évasion**
- Prix catégorie **Jeux de couleurs**
- Prix catégorie **Retour à l'essentiel : la nature**
- Prix catégorie **Sports et activités extérieures**

- Prix catégorie **Rires et joie de vivre**
- Prix catégorie **Jeux d'ombres**
- Prix du **public**
- **Grand prix** du 4^e grand concours ACIS de photographie

Les lauréats des prix par catégorie et du prix du public recevront un bon d'achat d'une valeur de 250€ pour du matériel photographique.

Le lauréat du grand prix du 4^e concours ACIS de photographie recevra un bon d'achat d'une valeur de 500€ pour du matériel photographique.

Expositions

Les photographies primées seront exposées au siège (décembre 2021) ainsi que dans les différentes institutions sous forme d'une exposition itinérante, et ce afin de pouvoir être vues par un maximum de personnes (janvier à décembre 2022).

Règlement du grand concours ACIS de photographie

1. Le concours est ouvert à tout photographe individuel, amateur, de tout âge, membre du personnel de l'ACIS ou faisant partie de la famille directe (enfant ou parent) d'un membre du personnel, bénéficiaire (résidents, patients, élèves, ...) d'une institution de l'ACIS.
2. Le concours est ouvert à tout photographe, quel que soit le matériel utilisé. Toutefois, dans le cas du numérique, ce dernier doit pouvoir délivrer des fichiers d'au moins 6 millions de pixels.
3. L'inscription des candidats sera réalisée via le formulaire en ligne sur le site du concours (concoursphoto.acis-group.org)
4. L'image devra être conforme à la prise de vue originale sans ajout ou retrait d'éléments étrangers à la scène photographique, sans modification du flou, sans trucage ou autre technique visant à modifier profondément l'image. Le recadrage est autorisé dans la limite de 20% de la surface de l'image. La retouche doit se limiter au nettoyage des poussières et à l'amélioration globale de l'image (niveaux, balance des blancs, ...). L'accentuation et l'augmentation de la saturation doivent rester modérées.
5. Chaque participant peut présenter un maximum de 10 photographies. Si une photographie peut rentrer dans plusieurs catégories, le participant est libre de choisir celle de son choix.
6. Chaque photographie sera envoyée sous format numérique aux organisateurs via le formulaire en ligne disponible sur le site du concours (concoursphoto.acis-group.org). Le formulaire d'envoi sera accessible du **1^e juillet au 15 septembre 2021**.
7. La retouche sera limitée (voir point 4).
8. La participation au concours est gratuite.
9. Les images sélectionnées seront soumises au public (octobre 2021) via le site de l'ACIS (concoursphoto.acis-group.org) pour déterminer le prix du public.
10. Pour la détermination des prix, le jury se base sur les photographies originales envoyées pour le concours tandis que le public se base sur les images présentées sur le site internet (prix du public). Les photos primées seront projetées lors de la cérémonie de remise des prix.

11. Une large sélection des meilleures images, ainsi que les images primées par le jury dans les différentes catégories seront exposées au siège en décembre 2021, ainsi que dans une exposition itinérante dans les différentes institutions de l'Association (sur demande de celles-ci). Des agrandissements des photographies seront effectués par l'ACIS pour la présentation au public. Les organisateurs veillent au respect le plus fidèle de la photographie initiale. Toutefois, ils ne peuvent être tenus pour responsables des éventuelles modifications observées.
12. Les prix ne sont pas cumulables (sauf le prix du public)
13. L'auteur conserve la propriété intellectuelle des photos mais autorise leur utilisation à titre gratuit par l'ACIS tant sur le territoire belge qu'à l'étranger dans le cadre exclusif de la promotion de l'ACIS, sauf non-accord écrit explicite de l'auteur. Dans le cadre de l'utilisation, les images seront toujours accompagnées du nom de l'auteur.
14. En cas d'impossibilité d'obtenir un ou plusieurs prix annoncés, la direction de l'ACIS se réserve le droit de les remplacer par d'autres de même valeur, sans que cela puisse donner lieu à une quelconque réclamation.
15. La **date de clôture des inscriptions et du dépôt des photographies** est établie au **15 septembre 2021**.
16. L'organisateur ne pourra être tenu pour responsable, si par la suite d'un cas de force majeure ou toute autre cause indépendante de sa volonté, des changements de dates intervenaient ou même si le concours était modifié ou annulé.

Envoi du règlement sur simple demande :

ACIS – 4^e grand concours ACIS de photographie
Avenue de la Pairelle, 33-34
5000 Namur

Renseignements : 081/ 25 12 27

Mail : concoursphoto@acis-group.org